

COMMUNE DE LA CHAPELLE CHAUSSEE
Canton de Montauban de Bretagne
Arrondissement de Rennes

Le quatre juillet deux mille seize à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT Maire

Etaient présents : M PICHOUX – Mmes LESAGE- GORIAUX (adjoints) – Mme NOURRISSON (conseillère déléguée) – Mmes REBILLARD- DE LA VILLEON – BOSSARD JAQUET – GOUDE VENIEN – Ms MOUCHOUX REBILLARD – REMONTE -

Absents excusés : Ms GLOAGUEN F. – RIALLAND N. – BUAN J.M. – Mme MAURY A.

Procurations :

- M GLOAGUEN Frédéric a donné procuration à Mme NOURRISSON Isabelle
- M BUAN Jean-Marc a donné procuration à Mme DE LA VILLEON Laure
- M RIALLAND Nicolas a donné procuration à Mme GOUDE VENIEN

Date de la convocation : 27 juin 2016

Délibération N° 2016-07-01

Approbation compte-rendu réunion de conseil du 6 juin 2016

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 6 juin 2016 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion. A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance du 6 juin 2016.

Délibération N° 2016-07-02

Nomination secrétaire de séance du 4 juillet

Monsieur le Maire propose la nomination de Madame Laure de LA VILLEON, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Madame Laure DE LA VILLEON, secrétaire de séance.**

Délibération N° 2016-07-03

TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE AVENANT LOT 2 - CHARPENTE ETS PAYOU

Des avenants au marché sont présentés pour des travaux supplémentaires sur le lot 2, charpente
Attribué à l'entreprise PAYOU

Sous-face de débord de toiture sur existant : 1 215.45 € HT

Et renforcement de chéneau suite dépose menuiserie : 195.00 €

Après délibération le Conseil Municipal

Approuve les devis présentés pour l'entreprise PAYOU soit

1215.45 + 195 € = 1 410.45 €

Donne pouvoir au Maire pour signer les avenants proposés.

Délibération N° 2016-07-04

TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE AVENANT LOT 11- PEINTURE FC PEINTURE

Un avenant est présenté pour des travaux supplémentaires au lot 11, peinture soit
Dessous de toit bois et structure bois de l'auvent : 2 120 € HT

Après délibération le Conseil Municipal

Approuve les devis présentés pour l'entreprise FC PEINTURE soit 2 120 € ht

Donne pouvoir au Maire pour signer les avenants proposés.

Intempéries : sinistre à l'école classe mobile et maison de l'enfance

Suite à un gros orage le 23 juin (40mm d'eau tombé en une nuit) l'eau a pénétré dans la classe mobile abîmant le mobilier et le sol de la classe, de même de l'eau a pénétré dans la maison de l'enfance abîmant le faux-plafond et des menuiseries.

Des devis de réparation sont en cours et une déclaration a été faite à l'assurance.

Avancée des travaux

Les travaux devraient être terminés fin juillet, dès la fin de l'école tous les corps de métier interviendront pour achever la rénovation et l'extension de l'école

Rentrée scolaires :

Effectifs : les effectifs sont quasi identique à la rentrée dernière 211 élèves à ce jour ce qui permettra avec la nouvelle classe une répartition des élèves plus aisée

ménage des locaux : dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle classe, la commission du personnel va étudier la répartition des heures de ménage à réaliser.

Maîtrise d'œuvre aménagement du bourg : PPI :

La consultation de bureaux de maîtrise d'œuvre vient d'avoir lieu 16 dossiers ont été déposés, la commission a sélectionné pour l'instant 7 dossiers et étudie les propositions faites.

Délibération N° 2016-07-05

PRESTATAIRE RESTAURATION CANTINE LIAISON FROIDE

Une consultation auprès de prestataires pour la fourniture de repas en liaison froide a été réalisée. La commune de Langan s'est associée avec notre commune pour procéder à la consultation en groupement de communes.

Trois prestataires ont répondu soit les sociétés : CONVIVIO, RESTAURIA et OCEANE DE RESTAURATION

La commission intercommunale constituée a procédé au dépouillement des offres et propose de retenir la société CONVIVIO qui est la mieux disante selon le jugement des offres du cahier des charges.

L'offre de prix retenue est l'option 1 du cahier des charges soit la solution de base : 4 éléments ½ par jour dont un élément bio par jour, le pain de la boulangerie locale (sauf jour de fermeture du commerce), et un repas végétarien tous les 20 menus.

Le tarif proposé et retenu par la société CONVIVIO est de 2.05 € HT soit 2.16 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibération

Approuve la proposition de la commission intercommunale soit la société CONVIVIO pour un prix TTC de 2.16 € (prix au 1/9/2016 révisable selon la règle d'actualisation des prix du dit contrat)

Donne pouvoir pour signer le contrat avec la société RESTECO pour une mise en place au 1^{er} septembre 2016.

Délibération N° 2016-07-06

REMBOURSEMENT SINISTRE SUR CANDELABRE ASSURANCE GROUPAMA

Un candélabre a été cassé par un particulier, notre assurance GROUPAMA vient de nous verser le solde de remboursement soit 151 €

Après délibération

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de 151 € au titre du remboursement sinistre candélabre cassé.

Délibération N° 2016-07-07

REPARATION EGLISE PRISE EN CHARGE ERDF

ERDF a procédé au changement du compteur linky dans l'église ce qui a entraîné un court-circuit et rendu le tableau de commande des cloches et quelques luminaires inutilisables Il est nécessaire de procéder au

remplacement de ce tableau de commandes et luminaires. ERDF s'engage à rembourser la totalité des frais de remplacement soit

Tableau de commandes : 2 150.40 €

Luminaires 1 002.12 €

Après délibération :

Le conseil municipal décide de lancer les commandes de matériel à changer dans l'église

Demande à ERDF le remboursement de ces frais soit 3 152.52 €

Délibération N° 2016-07-08

Décision modificative n°2

Il est nécessaire de procéder à un virement de crédits sur l'exercice 2016 suite à des opérations d'écritures comptables nécessaires :

Dépenses compte 458211 + 3 471 €

Dépenses compte 458212 + 2 400 €

Dépenses compte 458211 - 5 871 €

Le conseil municipal après délibération :

Approuve les virements de crédits proposés

Donne pouvoir au Maire pour modifier dans ce sens les crédits ouverts au budget 2016.

Délibération N° 2016-07-09

Suppression régie tennis salle des sports

Une régie d'encaissement des produits de la location de la salle des sports à l'heure de tennis, créée en 2003 n'est plus utilisée depuis 2009 car une activité tennis a été créée au sein de l'association AFE L. Elle occupe la salle des sports sur des créneaux libres pour assurer cette activité.

Le trésorier municipal demande la suppression de cette régie qui n'est plus justifiée

Après délibération

Le Conseil Municipal prend acte de la suppression de la régie d'encaissement des produits de location de la salle des sports.

Et clôt la régie de ce fait.

Donne pouvoir au Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Opération argent de poche

18 candidatures reçues, la commission a réparti les jeunes sur le planning de travail de juillet et août.

Les élus et agents encadreront les jeunes sur chaque poste attribué.

Questions diverses

Camp au Portugal pour les jeunes de l'AFEL : le CCAS aidera les familles dont le revenu ne dépasse pas le barème établi par le CCAS. Il se réunira prochainement pour en débattre.

L'AFEL a alerté d'une perte cette année de subvention du Département soit - 6 000 €. Une demande de compensation va être faite à la commune de cette perte. Le Conseil Municipal souhaite que l'AFEL demande également aux autres communes de compenser cette perte